

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville tenue mercredi, le 9e jour du mois de mars 2016 à 20h00 et à laquelle étaient présents :

- Monsieur Jacques Délisle, maire
- Madame Sylvie Gagnon-Breton, mairesse
- Monsieur Ronald Lécuyer, maire
- Monsieur Clément Lemieux, maire
- Monsieur Drew Somerville, maire
- Madame Mélanie Jo Lacerte, mairesse suppléante
- Monsieur Robert Duteau, maire
- Monsieur Jean-Guy Hamelin, maire
- Monsieur Normand Lefebvre, maire
- Monsieur Daniel Lussier, maire

Le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville siégeant avec quorum sous la présidence de Monsieur Paul Viau, maire et préfet.

Madame Nicole Inkel, directrice générale et secrétaire-trésorière, était présente de même que quelques citoyens.

### **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

2016-03-25

Il est proposé par M. Normand Lefebvre, appuyé par M. Daniel Lussier et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour avec varia ouvert, tel que reproduit ci-dessous:

### **ORDRE DU JOUR**

- 1.0 Adoption de l'ordre du jour
- 2.0 Acceptation du procès-verbal - Séance ordinaire du 10 février 2016
- 3.0 Acceptation des comptes à payer
- 4.0 Période de question(s) sur l'ordre du jour
- 5.0 Règlement numéro TC-160 – déclaration de compétence  
Gestion du transport de personnes – transport collectif rural  
Adoption avec dispense de lecture
- 6.0 SAB Au cœur du Jardin – autorisation de signature  
- Entente pour gestion, coordination et promotion du service de transport collectif de personnes sur le territoire et prise des appels rattachés à ce service
- 7.0 Conformité au SADR – Règlement V 467-60-16 de la ville de Saint-Rémi
- 8.0 Dossier PGMR – portrait des compétences
- 9.0 Dossier SCRI – rapport annuel (an 3) (point reporté)
- 10.0 Dossier PIIRL – les rapports d'étape 3 et 4
- 11.0 MRC de la Haute-Yamaska – demande d'appui  
Modification de la LAU en matière de protection des rives, du littoral et des plaines inondables
- 12.0 Ville de Bois-des-Filion – demande de décréter le mois d'avril « mois de la Jonquille »
- 13.0 Demande aux municipalités – Ajout de panneaux de signalisation partage de la route
- 14.0 Correspondance
- 15.0 Période de question(s)
- 16.0 Varia ...
- 17.0 Levée de la séance ordinaire

### **ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL** **Séance ordinaire du 10 février 2016**

2016-03-26

Il est proposé par M. Jacques Délisle, appuyé par M. Jean-Guy Hamelin et résolu unanimement d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2016, tel que rédigé.

## ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER

2016-03-27

Il est proposé par Mme Mélanie Jo Lacerte, appuyé par M. Robert Duteau et résolu unanimement d'accepter les comptes à payer ci-après énumérés.

### LISTE DES COMPTES

1.	Receveur général du Canada (DAS)	5 810,00\$
2.	Ministre du revenu (DAS)	12 695,00
3.	Desjardins, sécurité financière (assurance groupe)	4 344,43
4.	Déneigement Gabriel Hamelin (déneigement 2015-2016)	4 254,10
5.	Evimbec Limitée (facture mensuelle évaluation)	33 293,31
6.	Evimbec Limitée (facture modernisation St-Cyprien-de-Napierville)	24 889,45
7.	Bell Canada (téléphone)	51,72
8.	Péto-Canada MC St-Rémi (essence)	50,01
9.	IGA Extra Primeau	86,38
10.	Ordre des urbanistes du Québec (cotisation 2016)	658,57
11.	AGMRCQ (cotisation 2016)	726,13
12.	Papeterie St-Rémi (papeterie et fournitures)	1 612,28
13.	Groupe AGECO (statistiques PDZA)	258,69
14.	Petite caisse (poste et divers)	111,30
15.	Municipalité Saint-Michel (impôt foncier 2016)	1 778,80
16.	Services Monde Vert Inc. (collecte des déchets)	77 544,88
17.	Municipalité Sainte-Clotilde (pacte rural)	26 762,00
18.	Recy-compact Inc. (collecte recyclage)	25 464,25
19.	Hydro-Québec (électricité)	1 634,13
20.	Sébastien Frigon (site Web, cotisation 2016)	574,88
21.	Axion (internet et téléphonie)	302,01
22.	J. G. Poupart Inc. (huile génératrice)	1 127,17
23.	Délisle, Jacques (MRC, comités)	359,00
24.	Duteau, Robert (MRC, comité)	296,00
25.	Gagnon-Breton, Sylvie (MRC, comités)	422,00
26.	Hamelin, Jean-Guy (MRC, comités)	359,00
27.	Lemieux, Clément (MRC, comités)	655,00
28.	Lefebvre, Normand (MRC, comités)	422,00
29.	Somerville, Drew (MRC, comité)	296,00
30.	Viau, Paul (MRC, CRE, comités, autres)	2 835,00
31.	Lacerte, Mélanie Jo (MRC, comité, -CARRA)	271,70
32.	Lando, Mauro (MRC, comité)	296,00
33.	Racette, Daniel (MRC, comités)	359,00
34.	Groupe Maska Inc. (génératrice)	1 991,66
35.	Mégaburo (contrat de service photocopieur)	565,44
36.	Médias Transcontinental (avis public Coup d'œil)	166,95
37.	Municipalité Canton de Hemmingford (pacte rural)	27 120,00

### RÈGLEMENT NUMÉRO TC-160 DÉCLARATION DE COMPÉTENCE Transport collectif rural

2016-03-28

Déclaration de compétence relativement à une partie du domaine de la gestion du transport de personnes – Transport collectif rural

---

Considérant que l'article 678.0.2.1 du Code municipal du Québec (L.R.Q. c.27-1) permet à une municipalité régionale de comté, par règlement, de déclarer sa compétence à l'égard d'une ou de plus d'une municipalité locale dont le territoire est compris dans le sien relativement à tout ou partie de divers domaines dont celui du transport collectif de personnes;

Considérant que l'article 678.0.2.9 dudit Code spécifie qu'une municipalité locale à l'égard de laquelle la municipalité régionale de comté déclare sa compétence en vertu de l'article 678.0.2.1 ne peut exercer le droit de retrait qu'accorde le troisième alinéa de l'article 188 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1);

Considérant que le conseil des maires de la MRC des Jardins-de-Napierville a approuvé le plan de développement du transport collectif de la MRC des Jardins-de-Napierville et sa mise en œuvre de l'option A – Taxibus (résolution 2015-09-155);

Considérant que la mise en œuvre d'un projet de transport collectif sur le territoire de la MRC des Jardins-de-Napierville propose une offre de service pour soutenir la mobilité collective des personnes sur le territoire dans une perspective de soutien communautaire;

Considérant que l'organisme communautaire «Service d'action bénévole Au cœur du Jardin» assumera la coordination du projet de transport collectif de personnes sur le territoire de la MRC des Jardins-de-Napierville;

Considérant que pour réaliser le guichet unique de transport qui sera assumé par l'organisme «Service d'action bénévole Au cœur du Jardin», la MRC doit déclarer sa compétence en matière de transport collectif de personnes;

Considérant que la MRC des Jardins-de-Napierville a signifié aux municipalités locales son intention de déclarer sa compétence à l'égard de l'objet visé au présent règlement en adoptant la résolution 2015-11-181 lors d'une séance tenue le 11 novembre 2015;

Considérant que les municipalités de Sainte-Clotilde (résolution numéro 15-12-327), Canton de Hemmingford (résolution numéro 2015-12-217), Village de Hemmingford (résolution no 2015-12-256), Napierville (résolution numéro 2015-12-734), Saint-Edouard (résolution numéro 15-12-227), Saint-Patrice-de-Sherrington (résolution numéro 2015-12-214), Saint-Bernard-de-Lacolle (résolution numéro 2015-292), Saint-Rémi (résolution numéro 15-12-0465), Saint-Jacques-le-Mineur (résolution numéro 2015-12-365), Saint-Michel (résolution numéro 2016-01/4) et Saint-Cyprien-de-Napierville (résolution numéro 2016-01-015) ont décidé d'adhérer au principe selon lequel la MRC des Jardins-de-Napierville se déclarera compétence en matière de transport collectif;

Considérant qu'un avis de motion a été donné conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal;

Considérant que tous les membres du Conseil ont reçu copie du présent règlement avant la tenue de la présente séance, qu'ils déclarent en avoir pris connaissance et qu'ils renoncent à sa lecture;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Lefebvre, appuyé par M. Ronald Lécuyer et résolu unanimement :

Que le présent règlement numéro TC-160 est adopté avec dispense de lecture et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

#### **ARTICLE 1 PRÉAMBULE**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

#### **ARTICLE 2 DÉFINITIONS**

2.1 Transport collectif :

Service de transport de personnes organisé lorsqu'un service de transport en commun du type urbain s'avère impossible ou insuffisant en raison du caractère rural des portions de territoire concernées tel que défini et encadré par le Programme d'aide gouvernemental à l'amélioration des services en transport collectif ayant été adopté par voie de décret gouvernemental (décret no. 90-2014 du 6 février 2014).

#### **ARTICLE 3 DÉCLARATION DE COMPÉTENCE**

La Municipalité régionale de comté (MRC) des Jardins-de-Napierville déclare sa compétence, conformément à l'article 678.0.2.1 du Code municipal du Québec (L.R.Q. c. 27-1), relativement à une partie du domaine de la gestion du transport collectif des personnes, soit en transport collectif rural.

#### **ARTICLE 4 MUNICIPALITÉS VISÉES**

La compétence de la MRC des Jardins-de-Napierville spécifiée à l'article 3 s'exerce à l'égard de l'ensemble des municipalités locales comprises dans son territoire, soit Sainte-Clotilde, Canton de Hemmingford, Village de Hemmingford, Napierville, Saint-Edouard, Saint-Patrice-de-Sherrington, Saint-Bernard-de-Lacolle, Saint-Rémi, Saint-Jacques-le-Mineur, Saint-Michel et Saint-Cyprien-de-Napierville.

#### **ARTICLE 5 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

**SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE**  
**Service d'action bénévole Au cœur du Jardin**  
**Transport collectif rural**

2016-03-29

Considérant que la MRC des Jardins-de-Napierville s'est prévalu des articles 678.2.1 et suivants du Code municipal et a déclaré sa compétence en transport collectif des personnes à l'égard des municipalités locales comprises sur son territoire;

Considérant que par cette délégation de compétence, la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville possède maintenant tous les pouvoirs des municipalités locales à l'égard desquelles elle a déclaré sa compétence dans le domaine du transport collectif des personnes, à l'exception de celle d'imposer des taxes;

Considérant que les pouvoirs de la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville sont exclusifs de ceux des municipalités locales quant à l'exercice de la compétence dans le domaine du transport collectif de personnes;

Considérant que la MRC des Jardins-de-Napierville et le Service d'action bénévole Au cœur du Jardin ont convenu de signer un protocole d'entente pour définir les mandats et responsabilités de chacune des parties dans la gestion, la coordination, la promotion et le développement du service de transport collectif de personnes sur le territoire de la MRC des Jardins-de-Napierville ainsi que la coordination des appels de ce service;

Par conséquent, il est proposé par M. Ronald Lécuyer, appuyé par M. Drew Somerville et résolu unanimement d'autoriser le Préfet et la directrice générale à signer le protocole d'entente avec le Service d'action bénévole Au cœur du Jardin concernant la gestion, la coordination, la promotion et le développement du service de transport collectif de personnes sur le territoire de la MRC des Jardins-de-Napierville et des appels rattachés à ce service.

**CONFORMITÉ AU SADR**  
**RÈGLEMENT NUMÉRO V 467-60-16**  
**VILLE DE SAINT-RÉMI**

2016-03-30

Considérant l'adoption du règlement V 467-60-16 modifiant le règlement de zonage numéro V 467-07 et ses amendements (Grille des spécifications – Zone C-7);

Considérant que le rapport d'analyse stipule que ce règlement est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé;

Par conséquent, il est proposé par M. Clément Lemieux, appuyé par M. Normand Lefebvre et résolu unanimement d'approuver le règlement numéro V 467-60-16 modifiant le règlement de zonage de la ville de Saint-Rémi et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité à cet effet.

**APPROBATION – RAPPORT 3 ET RAPPORT FINAL**  
**PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURE LOCALE**

2016-03-31

Considérant le dépôt du rapport 3 et du rapport final du plan d'intervention en infrastructure locale par la firme Stantec Experts-conseil Ltée;

Considérant que lesdits rapports doivent être approuvés par le Conseil de la MRC des Jardins-de-Napierville avant de les faire parvenir au Ministère des Transports pour acceptation;

Par conséquent, il est proposé par M. Ronald Lécuyer, appuyé par M. Robert Duteau et résolu unanimement :

QUE la MRC des Jardins-de-Napierville approuve le rapport d'étape 3 ainsi que le rapport final relativement au Plan d'Intervention en Infrastructures Routières Locales, lesquels rapports ont été déposés par la firme Stantec Experts-conseil Ltée;

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale à les acheminer au Ministère des Transports pour acceptation.

**LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**  
**Tenue le 9 mars 2016**

2016-03-32

Il est proposé par Mme Sylvie Gagnon-Breton, appuyé par M. Normand Lefebvre et résolu unanimement de lever la séance ordinaire de la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville, tenue ce 9<sup>e</sup> jour de mars 2016 à 20h55. .

\_\_\_\_\_  
Paul Viau, Préfet

\_\_\_\_\_  
Nicole Inkel, directrice générale et  
secrétaire-trésorière